



Bulletin Municipal de Crozant



SEPTEMBRE 2018 – Numéro 58



Informations utiles

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 05 55 89 00 18 ou le 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

LA POSTE

Horaires du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h

☎ 05 55 89 80 00

BIBLIOTHÈQUE

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le samedi de 10h à 12h.

L'inscription est gratuite et de nombreux ouvrages (+ de 500 livres, CD et DVD) attendent petits et grands.

Pour tous renseignements contacter la Mairie au 05 55 89 80 12

EVOLIS 23

Infos déchets et ordures ménagères ☎ 05 55 89 86 06 - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

DÉCHETTERIES

- DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne
Horaires : du mardi au samedi : 9 h - 12 h

- ÉGUZON-CHANTÔME - La Canie 36270 BARAIZE

Horaires d'hiver, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'été, lundi, mercredi jeudi et vendredi : 14h00 - 18h00. Samedi : de 10h00 à 13h00



Le mot du Maire

La saison estivale arrive à son terme et Crozant attire toujours autant de touristes, qu'ils soient promeneurs, pèlerins sur le chemin de Compostelle, découvreurs de sites ou amateurs d'expositions, vacanciers en chambres d'hôtes, au camping, en gîtes, en résidences secondaires...

La canicule a certainement retardé certaines heures de visite. Août a été le mois le plus fréquenté.

Du côté du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation des Ruines de la Citadelle de Crozant, il a été décidé d'abandonner la construction d'une passerelle surplombant la route au niveau du parking, projet jugé trop onéreux.

On a préféré reporter cette dépense sur l'achat de l'Hôtel des Ruines alors en vente. Ce nouvel objectif permettra d'une part de conserver et d'améliorer la partie restauration-bar et débouchera d'autre part sur un projet d'accueil des touristes plus adapté à ce site remarquable.

Ceci prouve que le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse s'impliquent toujours autant sur notre territoire communal.

Le Syndicat Mixte devenant propriétaire du bâtiment, la gérance du restaurant-bar a été confiée à deux restaurateurs associés.

En ce qui concerne l'accessibilité du "complexe" Mairie – Salle du Conseil – Bibliothèque – Salle polyvalente, le permis de construire a été accordé et les subventions demandées (DETR et Conseil Départemental) nous ont été attribuées. Le choix des entreprises ayant été fait, les travaux pourront débuter courant septembre et devraient s'achever courant mars 2019.

La réfection de la couverture avec isolation de la salle polyvalente côté bar et petite salle de réunion est terminée depuis mi-juillet.

Pour la voirie, des travaux de bitumage sont prévus, comme chaque année afin de maintenir les routes communales en bon état.

Afin de renouveler notre parc automobile, notre choix s'est porté sur l'achat d'un véhicule utilitaire Citroën "Jumpy" mieux adapté à nos besoins que l'ancien C15 à bout de souffle.

Beaucoup d'entre vous se posent des questions quant à l'avenir de la boulangerie, M. et Mme Basille ayant décidé de prendre une retraite bien méritée. Des consultations sont en cours ainsi que pour le salon de coiffure. Le centre d'appel "La Ligne Verte", installé au 4 rue Armand Guillaumin, devrait pour sa part étendre son activité.

Le recensement de la population effectué en février-mars 2018 par les deux commissaires enquêteurs s'est déroulé sans problème et donne un résultat provisoire de 432 habitants.

En étroite collaboration, les élus de l'Indre et de la Creuse, suite au dernier contrôle de sécurité du pont de la Creuse, ont décidé de refaire son tablier dans sa totalité. Nous ne connaissons toujours pas la date du début des travaux qui devraient durer environ six mois. Nous sommes conscients de la gêne qu'ils occasionneront sur la D72 entre les deux départements, mais la tragique actualité du mois d'août nous rappelle que c'est pour la sécurité de tous.

Nos manifestations toujours diversifiées, qui se sont déroulées comme prévu, ont permis d'animer la vie de notre commune grâce aux associations et à leurs bénévoles.

Didier LAVAUD



Conseils Municipaux

SÉANCE DU 8 MARS 2018



Secrétaire de séance : Sandrine LABERGERE

Membres : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU, Frédéric LASNIER et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017, on passe à l'ordre du jour.

- **ATELIER COMMUNAL : exonération des pénalités de retard des entreprises**

Monsieur le Maire explique que les travaux devaient se terminer semaine 38 mais que finalement la réception des travaux n'a eu lieu que le 15 décembre 2017 soit semaine 50.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) prévoyait des pénalités de retard pour les entreprises.

Une prolongation de délai a été demandée par le maître d'ouvrage par rapport à la pose des portes sectionnelles et pour le raccordement du bâtiment à l'électricité.

Il précise que pour ce marché il y a donc lieu de prendre une délibération exonérant toutes les entreprises des pénalités de retard.

Avis favorable du CM.

- **URBANISME : projet de Monsieur Philippe WANTY**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Philippe WANTY souhaite construire un bâtiment supplémentaire couvert et non clos en bois à l'Arboretum de la Sédelle.

Désormais la Commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme et le projet de Monsieur Philippe WANTY se trouve hors des parties actuellement urbanisées, c'est-à-dire que pour pouvoir construire, il faut qu'il y ait quatre maisons d'habitation dans un périmètre de 60 mètres ce qui n'est pas le cas.

Après avoir vu avec le Centre d'Instruction Mutualisé de la Souterraine, Monsieur Philippe WANTY peut déposer un permis de construire accompagné d'une demande de dérogation mais il faut au préalable que le Conseil Municipal donne un avis favorable et motivé. Cette délibération prise, elle devra ensuite être validée par la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Avis favorable du CM pour ce projet.

- **LA POSTE : renouvellement du bail**

Chaque conseiller municipal a reçu le projet de renouvellement de bail proposé par la Poste qui partirait à compter du 1^{er} juillet 2018.

Monsieur le Maire signale qu'il avait transmis ce dossier pour avis au notaire de la Commune. Ce dernier a attiré notre attention sur le paragraphe relatif aux travaux du bailleur et plus particulièrement sur la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public et sur les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire interpelle donc le CM sur ce sujet sachant que l'Agenda d'Accessibilité Programmée voté prévoit ces travaux de mise aux normes en 2022.

La rédaction de ce paragraphe serait donc à revoir en précisant que le délai prévu par l'agenda soit respecté.

Avis favorable.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES : précision du contenu du projet territorial de santé au sein de la compétence "Affaires sociales"**

Le 24 mars 2017, le Conseil Municipal a refusé la modification des statuts par adjonction de la compétence « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements ».

La Communauté de Communes, en séance du 30 novembre 2017, a décidé de préciser le contenu de la compétence « projet territorial de santé » en remplaçant la formulation « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » par « Création, extension, réhabilitation, gestion et fonctionnement d'équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes ».

Le CM doit se prononcer sur la modification du contenu. Avis favorable.

- **Projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Petite Creuse**

Monsieur le Maire explique que les communautés de communes Portes de la Creuse en Marche et Creuse Confluence ont émis le souhait de confier l'exercice de la compétence GEMAPI à un syndicat unique agissant sur le territoire du bassin versant de la Petite Creuse à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord de ses communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté de communes.

Pour la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse sont concernées les communes suivantes : Chambon-Sainte-Croix, Chéniers, Fresselines, le Bourg-d'Hem et Nouzerolles.

La commune doit donc donner son avis sur ce projet.

La contribution 2018 serait désormais versée à la communauté de communes et plus au SIARCA.

Avis du CM → 9 Pour et 1 Abstention

- **ATELIER COMMUNAL : devis sécurité**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15.12.2017, le conseil a décidé de ne pas donner suite aux devis de AVS et AEL pour la pose d'une alarme à l'atelier communal.

Des renseignements ont été pris pour l'installation de caméras comme cela avait été demandé lors de cette réunion.

Un référent sûreté et spécialiste en vidéoprotection est venu sur place et nous a fait un schéma avec implantation des différents dispositifs de sécurité appropriés.

Nous avons demandé à AVS de revoir son devis par rapport à ce plan. Celui-ci s'élève à 2 070.00 € HT soit 2 484.00 € TTC.

Le CM décide de réfléchir sur ce sujet et de ne pas prendre de décision ce jour.

- **CODEGASS : motion pour le maintien des guichets SNCF dans les gares**

Monsieur le Maire explique que six guichets SNCF dont Saint Sébastien pourraient fermer. Il demande au CM de se positionner sur cette motion afin de maintenir ces guichets ouverts.

Motion votée à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire passe les différentes associations et propose différents montants au fur et à mesure.

Il précise que le montant des subventions versées en 2017 est de 3 916.00 €.

Informations diverses

- ARS : rapport d'enquête concernant le logement situé au 17 rue Armand Guillaumin

- Choix des panneaux A 20

- France Adot 23 : remerciements subvention

SÉANCE DU 30 MARS 2018



Secrétaire de séance : Danielle PRUDHOMME

Membres : 14

Présents : 9

Votants : 10 (Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Didier LAVAUD)

Absents : 5 (Daniel DARD, Franck PERIOT, Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGÈRE et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2018, on passe à l'ordre du jour.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2017**

Présentation du compte de gestion 2017 du budget communal indiquant un déficit de 172 721.39 € en investissement et un excédent de 195 118.43 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2017**

Présentation du compte administratif 2017 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 563 767.35 € et les dépenses à 368 648.92 soit un excédent de 195 118.43 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 545 551.87 € soit un solde d'exécution cumulé de 740 670.30 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 112 371.40 € et les dépenses à 285 092.79 € soit un déficit de 172 721.39 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 83 411.57 € soit un solde d'exécution cumulé de - 89 309.82 €.

Les restes à réaliser de 2017 font apparaître un solde positif de 13 732.20 € (dépenses à réaliser de 67 183.76€ et recettes à réaliser de 80 915.96 €).

Approuvé à l'unanimité par 8 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ne pouvant pas voter pour Madame Sandrine LABERGÈRE.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2017**

Présentation du compte de gestion 2017 du budget assainissement indiquant un excédent de 1 701.78 € en investissement et un déficit de 1 757.48 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2017**

Présentation du compte administratif 2017 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 55 767.89 € et les dépenses à 57 525.37 € soit un déficit de 1 757.48 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 4 064.08 € soit un solde d'exécution cumulé de 2 306.60 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 39 180.72 € et les dépenses à 37 478.94 € soit un excédent de 1 701.78 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 63 837.80 € soit un solde d'exécution cumulé de 65 539.58 €.

Approuvé à l'unanimité par 8 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ne pouvant pas voter pour Madame Sandrine LABERGÈRE.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2017**

Présentation du compte de gestion 2017 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2017**

Présentation du compte administratif 2017 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2017 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2017 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Approuvé à l'unanimité par 8 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ne pouvant pas voter pour Madame Sandrine LABERGÈRE.*

- **BUDGET CCAS : vote du compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-06-23-11 du 23.06.2017 supprimant le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'arrêté n°2018-01-12 du 12.01.2018 mettant fin aux fonctions des membres du CCAS au 31 décembre 2017.

Il explique que le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 et l'affectation de résultat 2017 seront donc votés par le Conseil Municipal. L'affectation du résultat 2017 du CCAS sera ensuite cumulée avec l'affectation du résultat 2017 du budget commune.

Présentation du compte de gestion 2017 du budget CCAS indiquant un excédent de 9 062.64 € en investissement et un déficit de 14.75 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Monsieur Jean-Louis PAQUIGNON est désigné Président pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET CCAS : vote du compte administratif 2017**

Présentation du compte administratif 2017 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 12 837.50 € et les dépenses à 12 852.25 € soit un déficit de 14.75 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 996.81 € soit un solde d'exécution cumulé de 982.06 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 9 062.64 € et les dépenses à 0.00 € soit un excédent de 9 062.64 € pour 2017 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 25 156.09 € soit un solde d'exécution cumulé de 34 218.73 €.

Approuvé à l'unanimité par 8 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ne pouvant pas voter pour Madame Sandrine LABERGÈRE.*

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2018.

Actuellement de 153.78 € pour le commerce et de 194.70 € pour l'appartement, ils passeront à 155.17 € pour le commerce et à 196.46 € pour l'appartement.

Accord du CM.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES : convention de mutualisation de service pour l'entretien des extérieurs de l'Hôtel Lépinat**

Nouvelle convention avec l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) « Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse » à compter du 01.01.2018.

Depuis quelques années, nos agents techniques entretiennent les extérieurs (entretien du terrain et des plantations) de l'Hôtel Lépinat.

Chaque année, un planning est tenu à jour et en fin d'année un titre de recettes est établi.

Le coût horaire est fixé à 20 € à compter de 2018 (17 € auparavant).

La convention est signée pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction sauf dénonciation 3 mois avant l'échéance. Avis favorable du CM.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES : mise à disposition de la salle de classe et de la cour d'école de la commune de Crozant**

Nouvelle convention avec l'EPIC « Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse » à compter du 01.01.2018.

Prêt de la salle de classe et de la cour d'école à titre gracieux pour accueillir des groupes scolaires dans le cadre de visites pédagogiques de l'Hôtel Lépinat.

Concernant les frais de fonctionnement, en fin d'année, un relevé de compteur électrique sera effectué et un titre de recettes sera établi.

La convention est signée pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction sauf dénonciation 3 mois avant l'échéance. Avis favorable du CM.

- **URGENCE LIGNE POLT : motion demandant à Madame la Ministre des Transports d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et ceci dès 2022**

« Priorité à la ligne POLT pour la livraison des nouveaux trains.

L'Etat a décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs concernant les lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) qu'il a classé prioritaires et placées sous sa responsabilité. Le choix de ce matériel, que nous souhaitons adapté à une ligne de 712 km et si possible pouvant rouler à 220 km/h, doit s'effectuer au printemps 2018 pour de premières mises en service en 2022.

Pour une série de raisons objectives nous demandons que la priorité de ces premières livraisons soit accordée à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

POLT est la ligne :

- la plus longue des lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) déclarées prioritaires par l'Etat (712 km)
- qui dessert le plus grand nombre de territoires
- qui dessert le plus grand nombre d'habitants
- comprenant le plus de carrefours ferroviaires (6)

Depuis plusieurs années nos territoires ont subi des préjudices liés à différents abandons en matière ferroviaire, c'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de voter cette motion de soutien ».

Avis favorable pour cette motion. Par contre, le CM ne versera aucune contribution sachant qu'il verse déjà une subvention depuis quelques années.

Informations diverses

- Courriel de Laurence FIDRY du CD 23 pour le prêt d'un tableau de Dewhurst → avis favorable du CM : une délibération sera prise
- Choix du menu pour le repas des aînés du 28 avril 2018
- Invitation à une journée d'études cyanobactéries le 17 mai 2018 à Eguzon

SÉANCE DU 13 AVRIL 2018



Secrétaire de séance : Bertrand MICARD

Membres : 14

Présents : 11

Votants : 12 (Ghislaine CHEZEAU a donné procuration à Jean-Louis PAQUIGNON)

Absents : 3 (Daniel DARD, Ghislaine CHEZEAU et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2018, on passe à l'ordre du jour.

• BUDGET CCAS : affectation du résultat 2017

Présentation de l'affectation du résultat 2017.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 996.81 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de - 14.75 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 982.06 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 25 156.09 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 9 062.64 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 34 218.73 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 982.06 € et l'excédent d'investissement à 34 218.73 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Affectation du résultat 2017 approuvée à l'unanimité.

• BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2017

Présentation de l'affectation du résultat 2017.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 545 551.87 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 195 118.43 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 740 670.30 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 83 411.57 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de - 172 721.39 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 89 309.82 €.

Les restes à réaliser de 2017 font apparaître un solde positif de 13 732.20 € (dépenses à réaliser de 67 183.76€ et recettes à réaliser de 80 915.96 €).

Le besoin de financement est de 75 577.62 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 665 092.68 € et l'excédent d'investissement à - 89 309.82 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2018.

Affectation du résultat 2017 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2017 cumulée (Commune + CCAS)**

Présentation de l'affectation du résultat 2017.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 546 548.68 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 195 103.68 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 741 652.36 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 108 567.66 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de - 163 658.75 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 55 091.09 €.

Les restes à réaliser de 2017 font apparaître un solde positif de 13 732.20 € (dépenses à réaliser de 67 183.76€ et recettes à réaliser de 80 915.96 €).

Le besoin de financement est de 41 358.89 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 700 293.47 € et l'excédent d'investissement à - 55 091.09 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2018.

Affectation du résultat 2017 cumulée approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2018**

Présentation de la simulation sans augmentation et de la simulation avec une hausse éventuelle de 1% des taxes locales pour l'année 2018 (simulations demandées au receveur municipal).

Le produit attendu serait de 195 432 € pour une hausse de 1% contre 193 497 € sans augmentation.

Avis favorable du CM pour ne pas augmenter les taxes.

Les taux restent donc inchangés et sont les suivants :

	2017	2018
TAXE D'HABITATION	8.55 %	8.55 %
FONCIER BATI	15.42 %	15.42 %
FONCIER NON BATI	70.53 %	70.53 %

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2018**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 206 327.09 € et en section d'investissement à 875 673.97 € soit un total de 2 082 001.06 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2018.

Le BP 2018 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2017**

Présentation de l'affectation du résultat 2017.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 4 064.08 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de - 1 757.48 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 2 306.60 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 63 837.80 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 1 701.78 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 65 539.58 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 2 306.60 € et l'excédent d'investissement à 65 539.58 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2018.

Affectation du résultat 2017 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2018**

Monsieur le Maire présente les tarifs 2018 qui ont servi à la préparation du budget. Il explique que le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et qu'il s'élève à 0.180 €/m³ pour 2018.

Il précise que le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2018 évaluée à 5 400 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget. Approuvé à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 60 035.81 € et en section d'investissement à 105 692.35 € soit un total de 165 728.16 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2018. Le BP 2018 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2017**

Présentation de l'affectation du résultat 2017.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2018.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2018**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Le BP 2018 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **CAMPING : devis pour installation de bornes électriques**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de poser de nouvelles bornes électriques au camping.

Pour la préparation du budget, une estimation a été demandée à la SAG VIGILEC (Entreprise LESTRADE) de Dun le Palestel. Le CM décide de demander des devis à trois entreprises.

- **BORNE INCENDIE : devis pour une protection de la borne incendie située à côté de la Poste**

Monsieur le Maire présente le devis fourni par le SAEP Saint Sébastien-Crozant de l'entreprise DEMUSSI de Guéret. Deux choix sont possibles soit un poteau incendie avec prise apparente (898.69 € HT), soit un poteau incendie avec coffre (1 069.46 € HT) + esse de réglage à 115.00 € HT.

Le CM retient le poteau incendie avec coffre soit une dépense totale de 1 184.46 € HT (1 421.35 € TTC).

Informations diverses

- Lettre indivision Delescure (Le Pont Charraud)
- Lettre de M. et Mme KIEFFER du Couraud ⇒ problème de voirie
- Lettre de Mme Maria HILLEWAERE ⇒ problème de voirie au Moulin Neuf

SÉANCE DU 19 JUIN 2018



Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres : 14

Présents : 8

Votants : 12 (Roland LACOUX a donné procuration à Danielle PRUDHOMME, Ghislaine CHEZEAU a donné procuration à Jean-Louis PAQUIGNON, Sandrine LABERGERE a donné procuration à Didier LAVAUD et Bertrand MICARD a donné procuration à Frédéric LASNIER)

Absents : 6 (Daniel DARD, Roland LACOUX, Ghislaine CHEZEAU, Sandrine LABERGERE, Bertrand MICARD et Amélie BARRAT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018, on passe à l'ordre du jour.

- **MAIRIE - Travaux d'extension et d'accessibilité**

Désignation des entreprises et nouveau plan de financement

Monsieur le Maire explique que l'ouverture des plis s'est déroulée le 6 juin avec l'architecte et la commission des bâtiments communaux et qu'une vérification des dossiers et une première analyse ont été effectuées à ce moment-là. L'analyse des offres a été ensuite faite par l'architecte et le rapport d'analyses a été présenté à la même commission le 12 juin.

Monsieur le Maire présente les lots un à un en donnant les offres des entreprises et en expliquant certains points. Chaque lot présenté est ensuite voté.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1	Gros œuvre/VRD/Aménagements extérieurs	SAS DIJON BTP	50 845.12 € HT
Lot 2	Démolition partielle/Charpente bois/Couverture	EURL MARTINET	19 094.60 € HT
Lot 3	Menuiseries extérieures et intérieures	SAS NAUDON-MATHE	15 517.53 € HT
Lot 4	Plâtrerie/Isolation	SARL BERNARD Yannick	5 479.35 € HT
Lot 5	Electricité/VMC/Chauffage électrique	SARL JEAUMOT Denis	13 286.52 € HT
Lot 6	Plomberie/Sanitaires	SARL JEAUMOT Denis	3 054.47 € HT
Lot 7	Carrelage/Faïence	SARL BERNARD Yannick	3 994.10 € HT
Lot 8	Peintures	SARL COULEURS DECO	2 337.24 € HT

Le montant total de la dépense s'élève à 113 608.93 € HT soit 136 330.72 € TTC.
Avis favorable du Conseil Municipal.

Il explique ensuite le nouveau plan de financement qui se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	113 608,93 €	DETR	62 749.51 €
Honoraires architecte	9 671,90 €	CD 23 Bibliothèque Départementale	1 444.70 €
Coordination SPS	1 170,00 €		
Frais de publicité	928.18 €	Commune	61 304.80 €
Plateforme de dématérialisation Marchés Publics	120.00 €		
TOTAL	125 499.01 €	TOTAL	125 499,01 €

Approbation du plan de financement par le Conseil Municipal.

- **MAIRIE - Travaux d'extension et d'accessibilité**

Coordination SPS - Devis

Monsieur le Maire explique que pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de la mairie, il est obligatoire d'avoir recours à un coordonnateur SPS. Un devis a donc été demandé à la SARL CORDIA - Monsieur Thierry PASQUET de Guéret. Le montant s'élève à 1 170.00 € HT soit 1 404.00 € TTC.

Avis favorable du CM.

- **LOGEMENT EPICERIE « Le Petit Marché »**

Isolation des combles

Monsieur le Maire informe le CM qu'un devis a été demandé à la SARL SCCL de la Souterraine pour isoler les combles du logement de l'épicerie. Deux propositions ont été faites par cette entreprise.

La solution 1 est une isolation du sol pour un montant de 4 730.00 € HT (4 990.15 € TTC) et la solution 2 est une isolation des rampants et des pignons pour un montant de 3 685.00 € HT (3 887.68 € TTC).

Le CM retient la solution 2.

- **VOIRIE**

Réfection de la route de Champotray - Devis

Monsieur le Maire explique qu'une demande de réactualisation des devis a été demandée aux entreprises COLAS SUD-OUEST de la Brionne, SARL BOURBON d'Eguzon et EVOLIS 23 de Noth.

La proposition de la SARL BOURBON s'élève à 46 734.00 € HT (56 080.80 € TTC), celle d'EVOLIS 23 à 10 987.20 € HT (13 184.64 € TTC) et COLAS SUD-OUEST n'a pas répondu.

Le CM retient le devis d'EVOLIS 23.

- **CAMPING**

Devis pour l'installation de bornes électriques

Monsieur le Maire présente le devis de la SAG VIGILEC (Entreprise LESTRADE) de Dun le Palestel pour l'installation de bornes électriques au camping pour un montant HT de 11 783.04 € soit 14 139.65 € TTC.

Avis favorable du CM.

- **MATERIEL DE TRANSPORT**

Proposition pour l'acquisition d'un véhicule

Monsieur le Maire explique qu'il y a besoin de remplacer l'utilitaire actuel (C15).

Il présente la proposition commerciale du Garage Renault de Guéret soit un véhicule JUMPY (Citroën) de couleur blanche, diesel, 7 CV, 62 925 km pour un total général de 14 990.00 € TTC.

Il précise que le montant de la carte grise est de 293.76 € et n'est pas inclus dans le prix de vente.

Il précise que l'ancienne voiture serait reprise pour l'euro symbolique.

Avis favorable.

- **RESTAURATION DE TABLEAUX ET DE CADRES**

Devis et Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire présente le devis de Catherine LIENARD de Gargillesse pour la restauration de certains tableaux avec cadres pour un montant de 1 510.00 € TTC. Il rappelle que ce don avait été fait à la Commune par les héritiers ALLILAIRE.

Il précise que cette dépense n'avait pas été prévue au budget et qu'il y a lieu de faire une décision modificative, soit un virement de crédits en investissement en enlevant 2 000.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en les ajoutant au compte 2316 - Restauration des collections et œuvres d'art.

Avis favorable du CM pour le devis et pour la DM n°1.

- **DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS**

Présentation des deux possibilités de délégation.

- Soit de donner une délégation à caractère général.

- Soit de limiter la délégation de pouvoir.

Il faut dans tous les cas que les crédits soient inscrits au budget.

Accord de principe pour un montant de 10 000.00 € HT et délégation pour tous les avenants (sans %).

Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote. Le quorum n'étant pas atteint, ce dossier devra être revu à une prochaine réunion de conseil.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET VALLEES OUEST CREUSE**

Monsieur le Maire présente la délibération modifiant les statuts pour y inscrire la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte. Avis favorable.

Il présente ensuite la délibération permettant l'harmonisation de la compétence « Aménagement numérique du territoire » sur l'ensemble du territoire de la Communauté et adhésion au syndicat mixte DORSAL.

Avis favorable.

Enfin, il donne connaissance de la délibération décidant la modification des statuts concernant le siège de la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse (CCMVOC) qui est désormais établi Immeuble Les Tourterelles 10 rue Joliot Curie 23300 LA SOUTERRAINE. Avis favorable.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2017**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 sur l'assainissement collectif du bourg. Celui-ci retrace le nombre d'abonnés, les volumes facturés, des informations sur la station d'épuration, la tarification, les recettes, le financement, les amortissements... soit un résumé global de la gestion de l'assainissement du bourg. Avis favorable.

- **CENTRE D'INSTRUCTION MUTUALISE : avenant à la convention**

Présentation par Monsieur le Maire de l'ajustement de la facturation des services d'instruction au titre de l'année 2017. Une partie reste à financer soit 3 441.28 € suite à des dépenses d'un montant de 56 500.00 € et des recettes de 53 058.72 €.

Le Centre d'Instruction Mutualisé (CIM) fait partie du service urbanisme de la mairie de la Souterraine.

Des frais supplémentaires ont été engendrés notamment au niveau du personnel.

Pour Crozant, la part forfaitaire annuelle de base est calculée sur la population INSEE de la commune et s'élevait à 764 € dans la convention et est revue à 991.44 € dans l'avenant ainsi que la part calculée en fonction du nombre de dossiers :

Certificat d'urbanisme opérationnel	70 € dans la convention	⇒ 90 € dans l'avenant
Déclaration préalable	50 € dans la convention	⇒ 80 € dans l'avenant
Permis de construire	110 € dans la convention	⇒ 165 € dans l'avenant
Permis d'aménager	170 € dans la convention	⇒ 250 € dans l'avenant
Permis de démolir	50 € dans la convention	⇒ 70 € dans l'avenant

Chaque année un ajustement aura lieu soit à la hausse, soit à la baisse en fonction des différents frais et des demandes déposées.

Toute nouvelle révision de tarifs donnera lieu à un avenant à la convention.

Avis favorable pour cet avenant.

• **INDIVISION DELESCURE - LE PONT CHARRAUD**

Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin et régularisation du cadastre

Monsieur le Maire présente la demande des héritiers Delescure.

Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin

Avis favorable pour lancer l'enquête publique à condition que les acheteurs s'engagent à payer tous les frais inhérents à cette aliénation. Le prix est fixé à 0.50 € le m².

Régularisation du cadastre

Prévoir une réunion avec le géomètre et les riverains.

Informations diverses

- Recensement de la population 2018 : résultat des comptages
- Bureau de Poste : nouvelle organisation



INSEE

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2013 à 2017

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

Population municipale 459

Population comptée à part 13

Population totale 472



RAPPEL AGENDA FIN 2018

Samedi 13 Octobre

Paëlla

Amitié Crozantaise

Samedi 20 / Dimanche 21 Octobre

Journées des Plantes

Jardins de la Sédelle

Dimanche 11 Novembre

Cérémonie / Vin d'honneur

Anciens Combattants

Dimanche 18 Novembre

Loto

Amitié Crozantaise

Samedi 8 Décembre

Repas de Noël

Amitié Crozantaise

Exposition de Jean-Marie LABERTHONNIÈRE en juillet-Août et visite (hors saison) sur rendez-vous en téléphonant au 05.55.89.83.45



ÉTAT CIVIL

Naissance

Oubliée dans le bulletin précédent avec toutes nos excuses :

PERIOT Camille Maisons 13 novembre 2017

Mariages

BERRICHI Fawzi et LAPRADE Coline	Route des Rabines	03 mars 2018
DEPAUW Jean-Marie et EFTEREFF Virginie	Les Brousses	19 mai 2018
BRANDSMA Aldert et LASNIER Cécile	Villeneuve	30 juin 2018
DA COSTA RIBEIRO David et BARBAT Séverine	La Baronnière	04 août 2018

Décès

PASQUIER Éric St Sulpice de Pommeray (41) 25 août 2018

Inhumations dans le cimetière de Crozant :

VAURY Madeleine, veuve ALOYAU	Éguzon-Chantôme (36)	19 février 2018
DUHAZÉ Claude, veuve LASNIER	Châtellerault (86)	30 mars 2018
RAVION Marie-Louise, veuve CERTON	St Étienne de Fursac (23)	09 avril 2018
MILLARÉS Emma, veuve LABERGÈRE	Labenne (40)	30 mai 2018
CHAULET Huguette, veuve CHAPUT	Argenton sur Creuse (36)	13 juin 2018
CARTAUD Madeleine, veuve TISSEROND	St Plantaire (36)	10 août 2018
LASNIER Pascal	St Léger la Montagne (87)	13 septembre 2018



BIENTÔT 16 ANS ?

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, **garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :**

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Renseignements, accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges



Jamais la brocante de Crozant n'avait réuni autant d'exposants depuis sa création, plus de 130. La foule de chineurs et le beau temps étaient aussi au rendez-vous en ce dimanche de Pentecôte.



Remercions au passage les bénévoles du Comité des Fêtes qui ont assuré le "coup de feu" au moment de la restauration.





NOCES DE DIAMANT ET ANNIVERSAIRES



Le 16 juin 2018 à la salle polyvalente, le Club du 3^{ème} âge "Amitié Crozantaise", fêtait les noces de diamant d'Yvonne et Jean BLANCHET ainsi que les 90 printemps de Jeanne BETOUX et de Renée BONNET.



La Médiévale

Pour sa première Médiévale en tant que Président, Christophe LASNIER a bien assuré ses fonctions pour la 22^{ème} édition ce jeudi 9 août.



Malgré un temps maussade en début de matinée qui s'améliorait peu après, les exposants et les nombreuses animations ont su nous transporter au Moyen-Age. Les costumes arborés par les dames ou les chevaliers permettaient tout à fait de remonter le temps et le repas, de savoureux cochons grillés, régalaient les participants.



CROZANT MOTO-CLUB

Dimanche 19 août, le Puy Barriou accueillait de nombreux pilotes interrégionaux pour le Trophée du Limousin où de nombreuses équipes de motocross et de quads se sont affrontées, sous un soleil torride ne décourageant pas les spectateurs venus en nombre, près de 800 entrées.



NOUVEAUX COMMERÇANTS - ARTISANS



PERIOT Marc
4 route des Rabines
23160 CROZANT

Sépulture services

- Nettoyage de monuments funéraires
- Dé-moussage et traitement
- Entretien - Fleurissement
- Travaux de peinture - Réfection lettrages
- Désherbage - Arrosage

Autres prestations
Nettoyage à la haute pression
(terrasses , mur en pierre etc...)

Pour tous renseignements
Tél : 06.74.99.29.80
05.55.89.83.73

Email : sepultureservice23@gmail.com



**Les ateliers musique
de Laroz'art**

25 L'Age Quatre Maux

06 24 16 43 40
lazzart@gmail.com
larozart.wordpress.com



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis quelques temps déjà, des incidents **coûteux** sont à déplorer sur les pompes de relevage du poste de refoulement n°2 desservant la Promenade George Sand (sacs poubelles) et du poste de refoulement n°3 desservant le Chemin des Chaumats (lingettes).

Il est **formellement déconseillé** de jeter des lingettes ou sacs plastiques dans vos toilettes ou autres dévidoirs, ces objets endommagent les pompes et leur bon fonctionnement.

Ces incivilités ont déjà coûté 3 928.32 € au budget Assainissement Communal rien que pour 2018.

Si ce phénomène perdure, la police de l'eau sera saisie, enquêtera et sanctionnera les responsables.



PR 2



PR 3



HABITAT

ATTENTION AUX ARNAQUES !

Des sociétés, se définissant comme « Maison de l'Habitat », ou encore Nataxia « mandaté par le pôle national de l'habitat » ou toute autre forme d'appellation laissant penser à l'interlocuteur qu'il s'agit de structures publiques, prennent rendez-vous avec les usagers.

Elles proposent souvent des travaux d'isolation, en prétextant un caractère « obligatoire » de ces travaux, par exemple en se disant « contrôleur des travaux » suite à des dossiers ANAH, et menaçant d'amendes en cas de non réalisation des travaux.

Nous tenons à vous informer que ces sociétés n'ont rien d'officiel, et que **les seules structures publiques qui interviennent dans le domaine de l'habitat en Creuse sont :**

- L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat : ANAH
- Le Conseil Départemental de la Creuse (sur notre territoire : Mme BROSSAT Sabrina et Mme TRUBINO Lise)
- La Communauté de Communes : Mme MAVIGNER Cécile (05.55.80.38.20) et Mme MOYA-AGURTO Jeanne (05.55.63.71.89)
- L'Espace Info Energie (M. PEINTURIER Nicolas)

Aucune de ces structures ne cautionne le démarchage téléphonique, ni pour des travaux, ni pour la réalisation de diagnostic thermique. En outre, si des contrôles de travaux devaient être réalisés, ils le seraient par l'ANAH elle-même, celle-ci ne mandatant aucun prestataire privé.



Le bureau de Crozant devrait connaître des modifications. La direction de Guéret nous a informés qu'en 2019, l'employé de La Poste deviendrait facteur-guichetier.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance de la date de ce changement ni des horaires d'ouverture du guichet.



FLEURISSEMENT DU BOURG

Élus et bénévoles de la Commission de Fleurissement se sont activés au printemps dernier autour des parterres, bacs ou jardinières.

Heuchère, hosta, abelia, joubarbe et autres plants nécessitant peu d'entretien ont été choisis avec soin, en voulant privilégier les vivaces.



Le fleurissement permet d'agrémenter non seulement le bourg, mais également d'accueillir plus agréablement les visiteurs.

" Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur " .

Citation de Céline Blondeau



EN PANNE ?

EN CAS DE PANNE DURANT LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS MERCİ DE CONTACTER

L'eau : SARRET Grégory 06.85.61.21.65
BAUDAT Bruno 06.76.79.89.40
BERNARD Patrice 06.03.95.71.58



L'électricité : 09.72.67.50.23

Le téléphone fixe : Là, ça se complique. La plupart des opérateurs vous propose de composer un numéro spécial qui est inscrit sur votre facture pour signaler votre panne. Ils sont tous très gentils mais, par définition, impossible d'appeler si on est en panne !

Donc voici quelques conseils utiles en cas de panne :

- 1) Si vous en avez la possibilité, essayer de brancher un autre appareil téléphonique. Il arrive parfois que cela vienne de votre équipement.
- 2) Vérifiez les piles pour les téléphones sans fil.
- 3) Allez chez un voisin ou un proche et composez le fameux numéro indiqué sur la facture de votre opérateur.
- 4) Il reste **le portable...** De toutes façons et dans tous les cas, **il faut téléphoner à votre opérateur!**

L'Internet et le téléphone par l'Internet :

- 1) Débranchez votre Box une dizaine de secondes, rebranchez-la et attendez de voir ce qui se passe.
- 2) Vous avez une panne d'Internet ou de téléphone via Internet mais vous arrivez à poster, vous pouvez éventuellement prendre contact avec un conseiller par e-chat ou avec le service par mail. Sinon, solutions précédentes comme pour le téléphone fixe.

A chaque fois, munissez-vous de votre facture ! Votre fournisseur peut vous demander un numéro de client, de point de livraison ou toute autre référence que l'on ne connaît jamais par cœur et qui fera gagner du temps à tout le monde.



AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE

Nouvelle campagne 2018/2019 pour les nouveaux diplômés depuis le 09/07/2018.

Objectifs :

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement (de 400 € à 1200 €) du permis B pour les jeunes les plus précaires, de 17 à 25 ans, nouvellement diplômés ou qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Renseignement : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-passage-permis-conduire/>

Prendre connaissance du règlement pour vérifier les conditions d'obtention et connaître les pièces justificatives demandées selon les situations.

Déposer une demande dématérialisée en cliquant sur "*Créer mon dossier*".



DE NOUVEAUX CONTENEURS EN 2019



Gestion des déchets : la Tarification Incitative arrive !

Depuis le mois de mars, l'enquête de dotation pour les nouveaux bacs est en cours auprès des usagers concernés. Le temps est venu de vous redonner les éléments clés de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Le déploiement est en cours

Depuis le 6 mars 2018, une équipe d'Ambassadeurs accrédités visitent tous les foyers des communes concernés par la Tarification Incitative. Ce travail de terrain représente un temps d'information générale et d'explications pratiques de ce que la TEOMi impliquera pour vous, habitants du territoire, et ce dès janvier 2019. Il vous sera indiqué **le mode de présentation de vos déchets** (en bacs individuels ou en contenants collectifs). Et pour les bacs individuels, il vous sera permis de choisir avec l'Ambassadeur, la taille des bacs à attribuer.

C'est aussi le moment important où **à travers une enquête, Evolis 23 constitue la base de données* nécessaire au suivi de votre consommation du service**. C'est notamment pour connaître la composition de votre foyer (nombre de personnes y habitant) et repérer les éventuelles difficultés de stockage, de présentation ou de collecte de bacs, ou encore les cas particuliers que l'enquête de terrain est incontournable.

Après les 33 communes pilotes** touchées en 2017, le second volet de l'enquête a débuté en mars dernier et se poursuit sur les 55 communes jusqu'en septembre 2018. Vous avez peut-être déjà été touché par la campagne de porte-à-porte.

Si vous étiez absent, un avis de passage a été laissé à votre adresse dans votre boîte aux lettres, vous indiquant la marche à suivre pour définir vos besoins. **Pensez bien à envoyer vos informations personnelles en remplissant le formulaire disponible en ligne sur www.evolis23.fr rubrique «Tout savoir sur ma TEOMi» puis onglet «Outils pratiques».**

Les étapes à venir

Après l'enquête de terrain pour définir le besoin de chaque foyer, les étapes techniques suivantes interviendront :

- ▶ **Mi-septembre à fin novembre** : livraison des bacs individuels pour le Recyclable (couverture jaune) et les Ordures Ménagères (couverture gris) ;
- ▶ **Début janvier 2019** : début de l'année blanche, pour tester le nouveau dispositif ; les levées sont comptabilisées mais votre contribution reste la même. Vous pouvez ainsi estimer votre consommation du service et faire évoluer vos habitudes ;
- ▶ **A partir de janvier 2020** : les levées sont comptabilisées au réel pour établir votre premier avis de TEOMi
- ▶ **Octobre 2021** : réception de votre premier avis de TEOMi

**Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr rubrique «Tout savoir sur ma TEOMi»**

* déclaration CNIL : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Evolis 23 pour l'enquête de dotation TI. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou par mail relationusagers@evolis23.fr

**Arrènes, Augères, Aulon, Azat Chatenet, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Chamborand, Champsanglard, Châtelus le Marcheix Ceyroux, Châtelus Malvaleix, Fleurat, Fursac, Genouillac, Jalesches, La Celette, La Forêt du Temple, Le Grand Bourg, Linard, Lizières, Lourdoueix St Pierre, Malval, Marsac, Measnes, Mortroux, Mourioux Vieilleville, Moutier Malcard, Nouziers, Roches, St Dizier les Domaines, St Goussaud, St Priest la Plaine, Tercillac.





QUALITÉ DE L'EAU



Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Tel. 05 55 63 50 39

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **ST SEBASTIEN CROZANT**
Gestionnaire du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT
Exploitant du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **BEAUMONT - ST SÉBASTIEN**

...Quelle qualité en : 2017 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 10 % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 10 % de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 9 Valeur maximale atteinte : 0,6 NFU % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 5,9 % de conformité : 22 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 2 Valeur minimale atteinte : 16 mg/L Valeur maximale atteinte : 16 mg/L % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 3,7 °F Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations
Pesticides	
(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)	
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L	Nombre de mesures : 125 Nombre de non-conformités : 0
Arsenic	
(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)	
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L	Nombre de mesures : 1 Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Ce document a été rédigé par la Délégation Départementale de la Creuse en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation 21/02/2018



QUALITÉ DE L'EAU (Suite)



Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé Publique et Environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Tel. 05 55 63 50 39

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : **CROZANT LA MALINIÈRE**
Gestionnaire du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT
Exploitant du réseau : SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Réseau interconnecté : **LAFAT CHADREUGNAT**
Réservoir de : **BELLEVUE - LAFAT**

...Quelle qualité en : 2017 ?

Qualité bactériologique

Paramètres microbiologiques en relation avec la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 8	Nombre de mesures : 8
% de conformité : 100 %	% de conformité : 88 %

Qualité chimique

Turbidité	pH
Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)	Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)
Nombre de mesures : 7	Nombre de mesures : 7
Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU	Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : 100 %	% de conformité : 57 %
Nitrates	Dureté
(maximum autorisé 50 mg/L)	(Une eau dure est une eau calcaire)
Nombre de mesures : 5	Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 27 mg/L	Valeur moyenne : 4,0 °F
Valeur maximale atteinte : 31 mg/L	Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations
% de conformité : 100 %	

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Ce document a été rédigé par la Délégation départementale de la Creuse en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation 21/02/2018

Rue des frères ALLUAUD



Eugène

Camille

Charles

Il s'agit de :

- Charles 4 mai 1861 - 8 décembre 1949 à Crozant, époux de Jeanne GUILLEMOT
- Eugène 25 mars 1866 - 27 juillet 1947 à Crozant, époux de Marcelle TEILLET
- Camille 29 juin 1868 - 11 mars 1942 à Crozant

Ce sont les 3 enfants d'Amédée ALLUAUD, directeur de la fabrique de porcelaine des Casseaux à Limoges, mécène des peintres et artistes, ami d'Adrien DUBOUCHÉ.

Leur grand-père François ALLUAUD, époux de Louise VANDERMARCO, maire de Limoges, exploitait du kaolin et dirigeait la fabrique des Casseaux.

Leur arrière-grand-père, également François, avait été directeur de la manufacture royale de porcelaine de Limoges.

Leur enfance sera bouleversée par le décès de leur père en 1872 à 46 ans. La famille va s'installer à Paris.

C'est Charles DONZEL, le premier véritable peintre de Crozant qui va donner leurs premières leçons de dessin à Charles et à Eugène ALLUAUD. On ne pouvait pas rêver meilleur professeur.

- Charles s'intéresse à la minéralogie, l'entomologie, la zoologie, la botanique,...la photographie et fera de très nombreux voyages, particulièrement en Afrique.

- Eugène est passionné par la peinture, il va parfaire son éducation en passant par différents ateliers parisiens puis l'Ecole des Beaux-Arts et pendant plusieurs années par la visite de différents pays.

- Eugène découvre Crozant en 1887 et s'y installe en 1891. Il rencontre à l'Hôtel Lépinat de nombreux artistes.

- Charles va faire connaissance de Crozant en 1892 où il rejoint son frère Eugène.

C'est également l'année de l'arrivée d'Armand GUILLAUMIN.

- En 1905, Eugène fait construire "LA ROCA" face au Puy Barriou, véritable refuge d'artistes.

- Vers 1924, Charles achète, à côté de son frère, un terrain sur lequel existe un petit bâtiment qu'il baptise "TIVOLI". Il va y faire construire une vaste demeure qui, dès 1929, va accueillir les nombreux souvenirs et collections ramenés de ses lointains voyages.

Tous les deux demeurent à Crozant, occupés l'un par ses nombreuses activités liées à ces voyages et quelques courts séjours au Sahara, au Maroc, en Tunisie, à Madère et au Kenya, l'autre par sa peinture et la porcelaine à Limoges. Ils finiront leur vie à Crozant.

NB. La demeure de Charles est située à l'extrémité de la rue des frères ALLUAUD, celle d'Eugène "LA ROCA" au n°3 de la route de la Pêcherie. Elles ne sont pas visibles depuis la voie publique.